

Le petit Journal



Photo: Nath VOLA



SOMMAIRE

P. 2.	LE MOT DU MAIRE	P. 7.	UNE NOUVELLE SAISON AU CNEV
P. 2.	ÉDITO	P. 8.	L'OUVERTURE DE LA PÊCHE A LA TRUITE
P. 3.	NOTRE VILLAGE, ENGAGÉ POUR L'ENVIRONNEMENT !	P. 8.	AU FIL DES CHEMIN D'ESPARRON-DE-VERDON
P. 3.	LA MÉDIATHÈQUE	P. 9.	BOULES ESPARRONNAISE : LA SAISON COMMENCE
P. 4.	DU NOUVEAU SUR LE STATIONNEMENT, LA CIRCULATION ET LA SIGNALÉTIQUE	P. 9.	ASSOCIATION «T»CAP
P. 5.	EN BREF	P. 9.	LE COMITÉ DES FÊTES
P. 5.	POINT D'AVANCEMENT SUR LE PLU	P. 10 et 11.	LES PLANTES DE NOS GRANDS-MÈRES
P. 6.	QUELQUES RAPPELS UTILES SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET ENCOMBRANTS	P. 11.	AGENDA
		P. 12.	ACTES ÉTAT CIVIL
		P. 12.	NUMÉROS UTILES



LE MOT DU MAIRE

Chères lectrices, chers lecteurs,

En ce début d'année 2021, notre petit journal nous informe de la vie de notre commune et c'est pour moi l'occasion, comme à chaque fois, de communiquer avec vous. Je commencerai, même si cela est répété souvent, en associant le conseil municipal à dire mon immense merci à toutes les personnes qui apportent leurs aides précieuses au village que ce soit au travers des associations ou personnellement. J'adresse également mes remerciements à tous les professionnels qui interviennent sur notre commune, artisans, commerçants, professionnels de santé sans oublier nos employés communaux. Vous êtes la richesse de cette commune et nous vous exprimons ici toute notre reconnaissance.

Depuis le mois de janvier, vos élus communaux ont poursuivi leur travail sur plusieurs dossiers :

- la poursuite de la révision du PLU,
- Les travaux de voirie, de sécurisation et d'aménagement des parkings,
- la préparation du budget prévisionnel 2021,
- la dénomination des voies...

Je profite de cette occasion pour évoquer la problématique des déchets, il est constaté que les conteneurs d'ordures ménagères sont pris régulièrement sont pris régulièrement pour des conteneurs à encombrants ! Il est important d'utiliser ceux-ci uniquement pour vos déchets ménagers pour le bon déroulé du service et le respect de chacun. Le dépôt sur la voie publique ainsi qu'autour des conteneurs n'est en aucun cas autorisé et leur retrait n'est pas garanti. Vous trouverez dans cette édition un rappel utile à ce sujet.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps.


Guy Burle

ÉDITO

Nous avons le plaisir de vous présenter le numéro 3 du Petit Journal, encore une fois, riche d'informations, il vous permettra de suivre l'actualité de notre village.

Cet éditto sera consacré à deux sujets majeurs qui revêtent un

caractère important pour l'avenir de notre commune.

Tout d'abord, nous parlerons, en page N° 3, des projets ambitieux mis en place par la commune qui vise à réduire son impact sur l'environnement. Esparron-de-Verdon se porte candidat

à l'appel à projet « Territoire Engagé pour la Nature ».

Ensuite, vous connaissez notre engagement constant pour les questions de sécurité. Au même titre que de nombreuses communes, Esparron-de-Verdon n'est pas épargné par les actes d'incivilité qui peuvent obérer notre qualité de vie. C'est pourquoi, vous y trouverez un article sur la circulation, les parkings et la gestion des déchets.

Et enfin, voici la photo que nous avons choisie en introduction de ce petit journal, nos jeunes Esparronnais à l'honneur ! Prêts à prendre le bus pour se rendre à l'école de Quinson.

Continuez à prendre soin de vous, bon printemps 2021 et bonne lecture à tous !

Le Comité de Rédaction



NOTRE VILLAGE, ENGAGÉ POUR L'ENVIRONNEMENT !

Face au constat alarmant de l'érosion de la biodiversité, le ministère de la Transition écologique et solidaire, avec la contribution de l'Office français de la biodiversité, l'Agence de l'eau, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et la Région Sud, a lancé la démarche « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN).

Esparron-de-Verdon se porte candidat à ce label. Ce programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des mesures en faveur de la biodiversité.

Un plan d'actions en 3 axes

Pour obtenir la reconnaissance «Territoire Engagé pour la Nature», notre village a élaboré un plan d'actions en 3 axes :

- Connaître, informer, éduquer : Amélioration des connaissances et sensibilisation à l'environnement des différents services, élus, citoyens de la commune.

- Valoriser : Inventaire, protection et préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Chiroptères, population de salmonidés, hirondelles, ...)

- Agir : Préservation, restauration et gestion de la biodiversité dans les documents d'urbanisme au travers du PLU. Réflexion sur la renaturation des rives du lac, la création de refuges favorisent la biodiversité des berges. Réflexion sur la limitation de la durée de l'éclairage public sur la commune. Suppression de l'usage



de produits phytosanitaires par le service technique de la mairie.

Un projet ambitieux pour la commune

Cette reconnaissance est attribuée pour 3 ans. En qualité de « Territoire Engagé pour la Nature », la collectivité bénéficiera d'un accompagnement privilégié par agences régionales de la biodiversité (ARB) pour l'information et le montage de projets, d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et des retours d'expérience. Elle pourra également avoir accès à des appels à manifestation d'intérêt ou à des aides financières.

Au total, 20 communes, intercommunalités et syndicats se sont inscrites dans notre région en 2021. Notre commune et celle de Riez sont les seules à postuler dans le département et nous espérons rejoindre les communes de Gréoux les Bains et Le Lauzet-Ubaye labélisées en 2019.

Cette reconnaissance ne peut que motiver encore davantage la commune à poursuivre ses actions et ses projets en faveur de la biodiversité !

Nous tenons à témoigner toute notre gratitude à Jean-Christian Michel président de l'AAPPMA Verdon Colostre (association de la pêche) ainsi que Dominique Chavy du parc régional du Verdon, pour leur aide dans la réalisation de ce dossier.

RECTIFICATIF

En correction de ce qui avait été annoncé dans le petit journal n°2, le déménagement de la Médiathèque dans la salle du foyer sera remplacé par un agrandissement en investissant une partie du couloir, ce que nous avons accepté.

L'équipe des Médiathèques est prête à relever le

défi pour rendre ce lieu chaleureux et accueillant, et un effort sera fait pour le rendre plus visible par une signalétique adaptée.

Durant la majeure partie du temps des restrictions et du fait que la lecture a été reconnue comme « service essentiel » la médiathèque est restée ouverte en appliquant scrupuleusement le pro-

tole sanitaire.

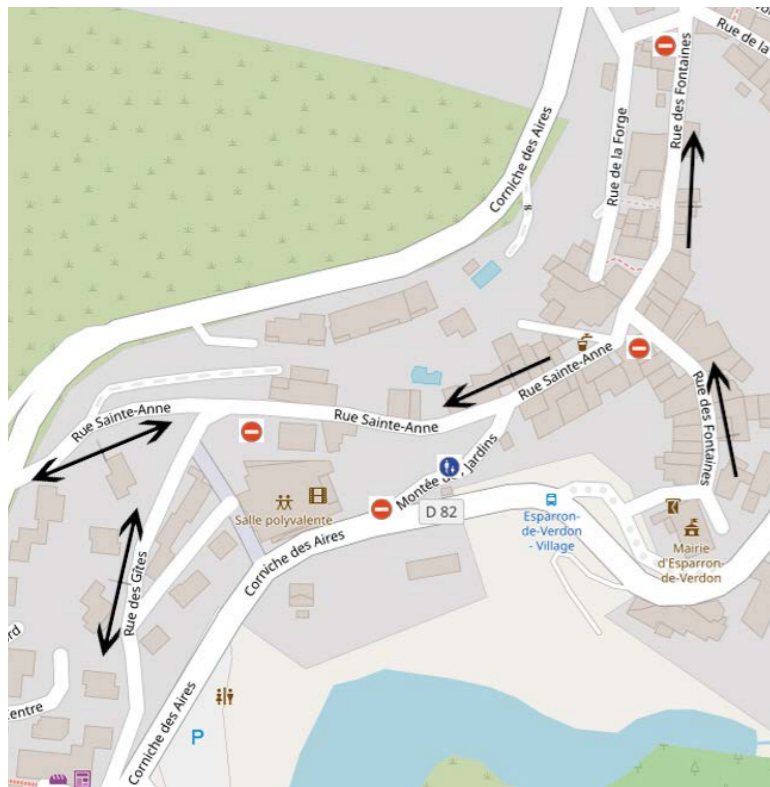
Cependant, la fréquentation a subi une baisse en raison de ces circonstances.

Nous prévoyons à l'avenir de vous proposer un plus grand choix de livres, DVD, revues, BD adultes, et réservations à votre demande.

La Médiathèque



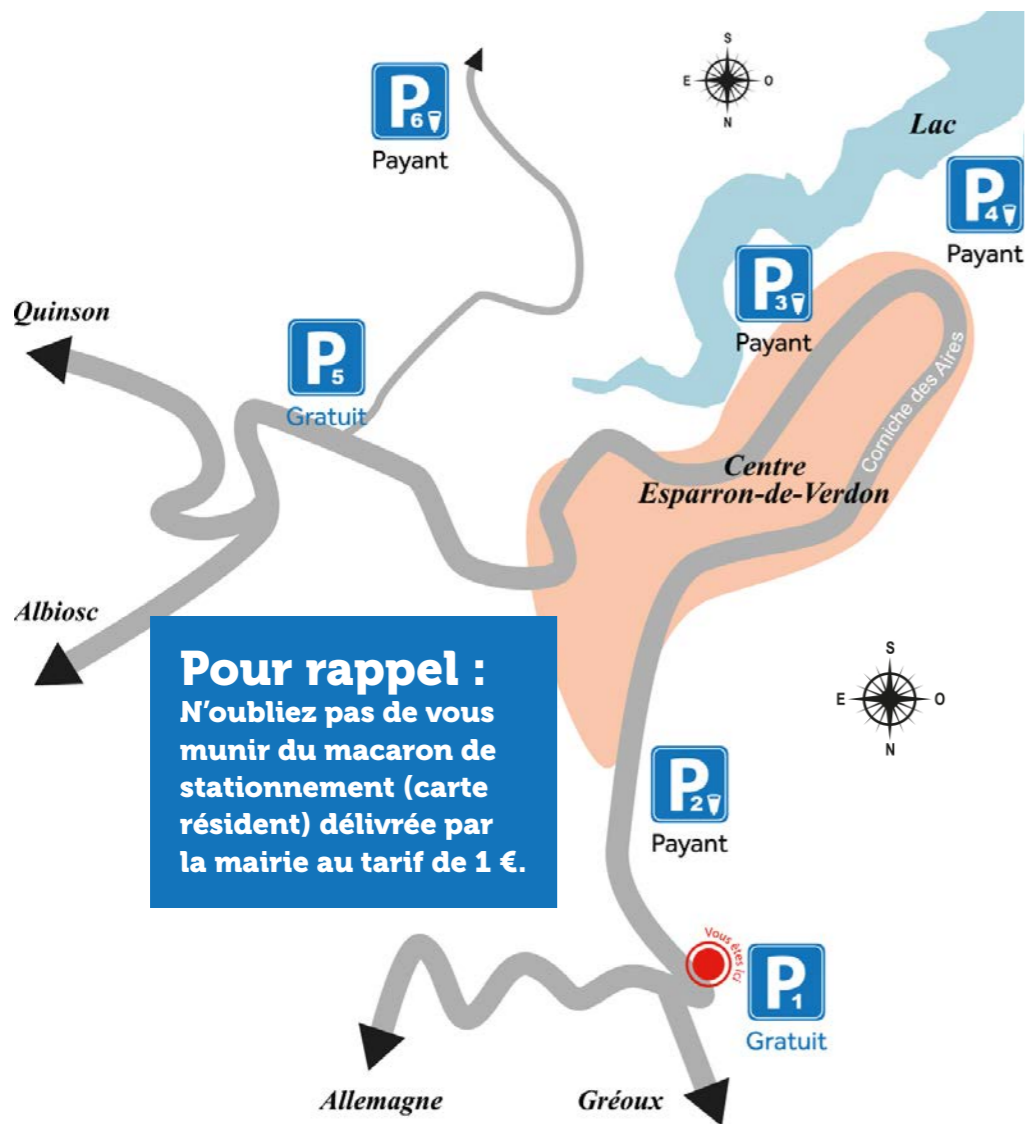
Nous en profitons aussi pour vous rappeler la gratuité pour les enfants avec un large choix de livres, BD, et DVD adaptés à tous les âges.



DU NOUVEAU SUR LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SIGNALÉTIQUE !

Dans l'objectif de répondre durablement aux problèmes de circulation dans le village, une modification du sens de circulation a été planifiée. Cette modification vise à limiter le transit des véhicules, éviter le croisement et sécuriser la circulation piétonne. Cette démarche contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants et des automobilistes. Il est également prévu une amélioration de la signalisation des chemins en périphérie du village. ■

Le stationnement est payant les week-ends des mois de mai, juin et septembre, et tous les jours de juillet et août



P1 « Virage » :
aire de délestage en période de pointe. *Gratuit* et fermé de 22h à 5h.

P2 « Nord » :
0,30 € le 1/4 d'heure. *Gratuit avec la carte résident.*

P3 « Commerces » :
0,40 € le 1/4 d'heure. *Gratuit avec la carte résident.*

P4 « Port » :
0,40 € le 1/4 d'heure. Le parc de stationnement est fermé de 22 h à 5 h.

P5 « Est » :
Gratuit. Le parc de stationnement est fermé de 22 h à 5 h.

P6 « Pont coupé » :
0,40 € le 1/4 d'heure. Le parc de stationnement est fermé de 22 h à 5 h. *Gratuit avec la carte résident.*

Parking de Vière :
Gratuit.

Emplacements réservés :
emplacements matérialisés réservés aux ayants droit munis de la carte résident.

EN BREF

Après analyse des candidatures pour les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public Hydroélectrique d'Esparron-de-Verdon et des bâtiments communaux situés au port, la commission retient l'offre du CNEV. ■

Notre commune a été retenue pour être accompagnée par l'équipe du Parc Naturel Régional du Verdon sur le projet de la restauration de l'ancien canal du Verdon aujourd'hui désaffecté et qui représente un danger pour les randonneurs. Ce petit ouvrage d'art est situé sur le tracé du GR de pays « tour du lac d'Esparron ». ■

Dans le cadre du programme de réfection de la voirie communale pour l'année 2021, le montant des travaux est estimé à 69 680,00 € H.T. Une subvention de l'Etat correspondant à 50 % du coût total de l'opération est à prévoir. ■

Arrêt de la convention concernant l'acquisition de matériel groupé entre Allemagne-en-Provence, Saint-Martin-de-Brômes et Esparron-de-Verdon. La commune récupère le tracteur mis en vente par le groupement. Le matériel correspond au besoin de la commune concernant les travaux d'entretien notamment dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage. Par ailleurs, nous souhaitons acquérir une épareuse et un lamier. ■

Comme chaque année le CCAS a offert aux enfants de la commune de moins de 13 ans un cadeau de Noël à hauteur de 40€. ■

Jean-Marc Vibert et Laurent Roux ont désignés respectivement représentant de la commune et du CCAS à la Communauté Professionnelle de Santé du Verdon (CPTS). ■

La surveillance des zones de baignade pendant la saison estivale est désormais assurée par le Service Départemental Incendie et Secours 04. ■

Dans le but de sécuriser l'accès aux jeux de boules, il est prévu la création d'une plateforme et d'une barrière en périphérie (Montant des travaux hors taxes : 10 672,00 €). ■

Acquisition de Moyen Radio avec le réseau porté par le Parc Naturel Régional du Verdon permettant une liaison entre tous les acteurs de la sécurité sur le territoire Gendarmerie, Pompiers, Ecogardes, Office National des Forêts, Observatoire National de la Biodiversité. ■

POINT D'AVANCEMENT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Les objectifs consistent essentiellement en l'adaptation du projet au contexte législatif (loi ALUR, Grenelle), au contexte réglementaire (application de la loi montagne) et au Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de l'agglomération DLVA.

Une première réunion publique a été organisée le 17 décembre 2020 dont le contenu est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Le projet d'aménagement et de développement durable, pièce maitresse du PLU, détaille les grandes orientations du PLU qui ont été validées par les personnes publiques associées que sont l'Etat, la DLVA, le Parc Naturel Régional du Verdon ...

Les orientations sont les suivantes :

- Préserver les caractéristiques paysagères, patrimoniales et environnementales d'Esparron.
- Miser sur un nouveau modèle économique.
- Favoriser l'attractivité démographique en conservant un caractère villageois.
- C'est ce dernier point qui nécessitera une attention particulière de la part de l'Etat, notamment sur la définition des zones constructibles.



QUELQUES RAPPELS UTILES SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES ENCOMBRANTS

La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) payée par DLVA va s'envoler. Elle va en effet passer de 24 € la tonne à... 65 € en 2025 ! Il est donc urgent de trier pour réduire les déchets enfouis !

Une autre solution pour réduire efficacement le tonnage des déchets : Le compostage ! Selon une étude récente, la poubelle des ménages contient plus d'un tiers de déchets organiques compostables.

La collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont gérés par la communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon (DLVA) à partir de différents moyens

Les bornes de tri

Les bornes de tri sont réservées aux produits recyclables et sont situées dans divers endroits de la commune :

- Verre dans les colonnes vertes
- Emballages en papier, métalliques et en plastique dans les colonnes jaunes.
- Papiers dans les colonnes bleues

• Cartons pliés dans les colonnes rouge situées sur le parking commerçant et sous « La Place des 3 Tilleuls » dans le nouveau container récemment installé.

Les containers d'ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être déposées dans des containers verts prévus à cet effet. Ils sont situés dans divers endroits de la commune.

L'aire à déchets verts

Les déchets verts sont des résidus d'origine végétale qui proviennent des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. L'aire à déchets verts d'Esparron-de-Verdon est ouverte tous les vendredis de 8h30 à 11h30.

Les déchèteries de Quinson et Gréoux-les-Bains

Pour tout autre déchet : Gravats, Bois, Cartons, Fers, Produits chimiques et peintures, Pneus, Huile de vidange, D3E, (Déchets d'équipements électriques



et électroniques), Ampoules/Néons, Piles,... Les horaires sont disponibles à la fin de ce bulletin.

La ressourcerie de Haute Provence

La collecte des encombrants est assurée dans toutes les communes de la DLVA par la ressourcerie, avec un passage tous les 4^e lundi de chaque mois. La ressourcerie, donne également une nouvelle vie à vos objets, meubles, vêtements, ou équipements en bon état dont vous n'avez plus l'utilité.

Les administrés prennent contact directement avec eux. Les informations sont disponibles à la fin de ce bulletin.

Dépôts sauvages : attention aux sanctions !

Une augmentation des dépôts sauvages aux abords des conteneurs à ordures ménagères a été constatée sur la commune depuis plusieurs mois. Face à ce problème, la municipalité souhaite rappeler les sanctions pénales :

- La contravention constatée pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 3^e classe de 68 € ou 180 € en cas de majoration
- Si les déchets abandonnés « entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage » c'est alors une contravention de 4^e classe qui s'applique avec une amende encourue de 450 €.
- Si les déchets sont transportés à l'aide d'un véhicule, c'est une contravention de 5^e classe.

Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros avec saisie du véhicule.

COMMISSION VALORISATION PATRIMOINE

APPEL À BONNE VOLONTÉ

Nous avons communiqué plusieurs fois sur le projet de valorisation du patrimoine avec QR Codes donnant accès à un commentaire explicatif... mais nous avons besoin de votre aide et participation pour le réaliser !

Nous proposons donc de mettre en place une commission municipale sur le sujet : si vous êtes motivés pour participer à ce projet, signalez-vous à la mairie : nous œuvrerons ensemble avec la participation de l'APE et l'aide du Parc Régional du Verdon ! Les anciens, jeunes et moins jeunes, possédant la mémoire du village seront interviewés bien sûr.

UNE NOUVELLE SAISON AU CNEV...

Ouvert depuis le 1^{er} mars dernier, le Club nautique (association loi 1901 à but non lucratif) fêtera cette année ses 54 ans.

Malgré la tempête COVID 19, le CNEV s'est vu récompensé fin 2020 de 2 distinctions de la fédération française de Voile. Au niveau national, le club est l'un des 61 clubs lauréats sur 1 000 structures en France et au niveau régional, la ligue a mis en avant 8 clubs et le CNEV est dans le top région Sud Paca !

Belle reconnaissance de nos instances sportives pour les actions et les résultats obtenus.

2021 sera pour notre association une année du possible :

- **Toujours très engagée** depuis sa création dans ses valeurs associatives. Nous développons toute l'année un accueil de qualité avec des tarifs accessibles au plus grand nombre.

Exemple, pour un jeune : 110 € pour utiliser tous les matériels du club et 207 € pour un adulte

- **Educative et sportive** dans ses activités enfants/jeunes/familles de mars à novembre.

Le jardin des lacs dès 3 ans, l'Ecole du Moussaillon, l'Ecole de sport et la navigation pour tous les dimanches après-midi.

- **Très innovante** par sa capacité à mener des actions qui font du club nautique un des acteurs principaux d'Esparron, du tourisme et de l'emploi dans notre zone rurale.

- **Très active** avec l'organisation en hors saison estivale de 7 régates FFV, de la fête du lac en collaboration avec l'association T'CAP et de la 4^e Edition de la « Journée pirates ».

Dans ces temps encore perturbés le club s'attache à maintenir avec beaucoup de travail par l'équipe des salariés, les caractéristiques de l'association que les habitants savent précieuses :

- **Un lieu unique** tourné vers son environnement, **au plus près du village** où l'on tisse du lien

- Des membres cotisant dans une même « tirelire » **pour partager un espace commun**

- Des activités **intergénérationnelles** dans le respect de la **bio-diversité** qui nous entoure.

Au plaisir de vous y accueillir.

L'équipage du CNEV

LE CNEV EN QUELQUES CHIFFRES...

427

adhérents

22 % des Alpes-de-haute-Provence
34 % d'Esparron-de-verdon
33 % de la communauté d'agglomération DLVA

15

enfants/jeunes accueillis
chaque semaine
dès l'âge de 3 ans

7

saisonniers

3

salariés permanents

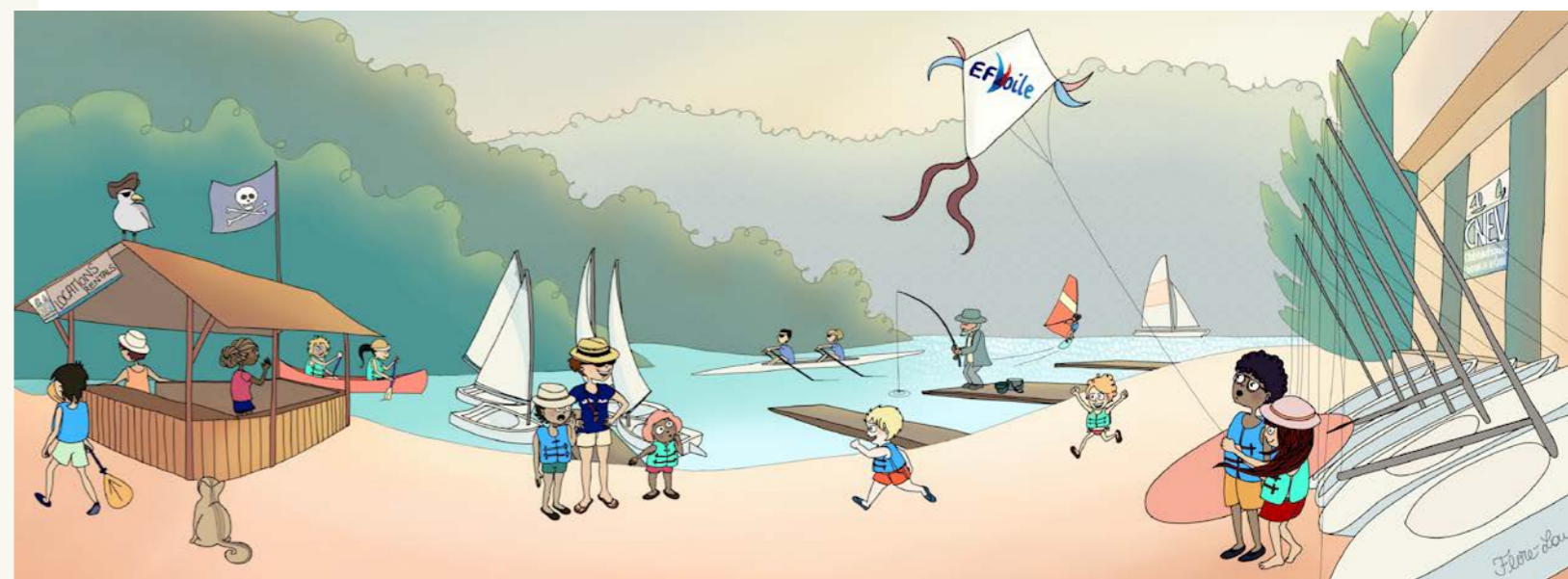
12

dirigeants bénévoles,
dont 50% d'hommes
et 50% de femmes

15

personnes investies
dans une mission
d'intérêt général

Organisation de
7 régates voile et
2 grands événements



AAPPMA VERDON COLOSTRE

C'EST PARTI POUR L'OUVERTURE DE LA PÊCHE À LA TRUITE



Vos cartes de pêche des Alpes-de-Haute-Provence pour la saison 2021 sont en vente sur internet mais vous pouvez également les acheter chez Clémentine au tabac « Lou Pascalou ».

Pour appâter les jeunes pêcheurs, un système de parrainage a été mis en place par la Fédération. Le principe : « Tout pêcheur titulaire d'une carte de pêche (personne majeure, carte fédérale ou découverte femme) peut devenir parrain ou marraine d'un jeune qui souhaite découvrir la pêche et lui faire bénéficier d'une remise, voire d'une gratuité, pour l'acquisition de sa carte de pêche ». Une réduction de 50 % pour les cartes mineurs (- de 18 ans) et la gratuité pour les moins de 12 ans pour ceux qui prennent leur carte pour la première fois.

Liste des cartes de pêche saison 2021 :

• Carte Interfédérale pour 91 départements :	100 €
• Carte Adulte pour le département du 04 :	77 €
• Carte Découverte Femme	35 €
• Carte Enfant de 12 à 18 ans	21 €
• Carte Découverte -12 ans	6 €
• Carte Hebdomadaire	33 €
• Carte Journalière	16 €

Très Bonne Saison 2021 à tous.

Et surtout n'oubliez pas que quand on adhère à l'AAPPMA VERDON-COLOSTRE on attrape des MONSTRES !

LES AMIS DU PATRIMOINE D'ESPARRON

AU FIL DES CHEMINS D'ESPARRON-DE-VERDON



Si vous avez récemment emprunté la route d'Albiosc, vous aurez peut-être remarqué deux nouveautés dans le paysage :

D'abord, au début de la route, à droite en venant d'Esparron, la restauration de l'oratoire de Saint Éloi par Christiane Mathiou et Dominique Gense.

Vous connaissez Saint Eloi grâce à la chanson du bon Dagobert, roi mérovingien réputé paresseux parce qu'il arpentait son royaume dans un char à bœufs. Dieu sait quelle ritournelle on inventera pour ses successeurs qui accomplissent le même circuit en TGV !

Pour en savoir plus sur ce grand personnage originaire du Limousin, ministre des finances du roi Dagobert, évêque de Noyon et patron des orfèvres : <https://nominis.ccf.fr/contenus/saint/205/Saint-Eloi.html>

Ensuite, un peu plus loin à gauche, un cyprès de Provence de quatre mètres est sorti de terre à côté de la chapelle Sainte Madeleine⁽¹⁾. Ce n'est que la partie visible de l'iceberg: diverses autres essences ont été plantées dans le même périmètre par Christiane Mathiou et Charlotte-Anne de Castellane : tilleuls, lilas et autres cognassiers dont l'ombre profitera à nos enfants.

Au nom des Amis du Patrimoine d'Esparron, je remercie celles et ceux qui ont bénévolement participé à ces opérations pour l'embellissement de nos paysages et la préservation de nos coutumes, ainsi que la municipalité qui a confié à Patrick Arène la préparation du trou pour la plantation du cyprès.

Bernard de Castellane

⁽¹⁾ financement APE : 948€

LA BOULE ESPARRONNAISE

LA SAISON COMMENCE !



Un planning bien rempli pour cette nouvelle saison avec au programme.

Les inscriptions sont ouvertes, venez nombreux et nombreuses.

la.boule.esparronnaise@gmail.com

• 20 concours de pétanque à partir du mois de mai

• 4 repas pour les membres de l'association

• 4 concours de jeux de cartes.

ASSOCIATION T'CAP»

Bonjour à toutes et à tous

Nous restons optimistes...donc...notre planning 2021 est déjà bien rempli... Vous pouvez retenir :

- La Fête du Lac en partenariat avec le CNEV : samedi 5 et dimanche 6 juin.
- La journée du patrimoine en partenariat avec l'APE : samedi 18 septembre.

Nous sommes heureux de nous associer pour ces nouvelles manifestations.

L'équipe T'CAP



Sur le terre-plein des commerces, lapins rigolos et multitude d'œufs bariolés afin d'apporter un peu de gaieté et bonne humeur pour les fêtes de Pâques. Et vive le printemps !

LE COMITÉ DES FÊTES

Voici une année dont le début est marqué une nouvelle fois par la crise sanitaire qui ne nous permet toujours pas d'ouvrir les portes du Cercle.

Mais, nous gardons toujours l'espoir de vous retrouver à travers de futurs événements. Nous espérons ainsi pouvoir reprendre nos activités : repas, soirées à thème, activités sportives... qui sont programmés et en attente de nouvelles mesures favorables.

Nous envisageons également d'organiser diverses activités et fêtes pour les beaux jours à venir, en partenariat avec les différentes associations du Village.

Entres autres nous organiserons une fête des Voisins au mois de Juin et un bal pour la fête de la Sainte-Madeleine au mois de juillet en partenariat avec La Boule Esparronnaise et l'Amicale des Pompiers.

Malgré la crise sanitaire qui met de plus en plus de distance entre nous, nous souhaitons vivement vous retrouver, nous retrouver, et partager à nouveau de bons moments.

LES PLANTES DE NOS GRANDS-MÈRES

(suite de l'article paru dans le numéro 2)

Le genévrier commun /

Juniperus communis / Lou genebre .

Leur omniprésence abondante sur nos terres en a permis une exploitation diversifiée et cette ressource naturelle sauvage a participé largement à nourrir toute une population modeste. Autrefois, c'était les femmes et les enfants qui assuraient la cueillette et le séchage des baies tandis que le chef de famille se chargeait de colporter aux foires la manne ainsi récoltée.

Les principales utilisations des baies de genévrier

• Culinaires

- comme condiment dans la choucroute, le gibier, la charcuterie..., où les baies sont tout à la fois aromatiques, digestives et antiseptiques,
- fermentées et distillées à la vapeur, on obtenait une boisson qui est l'ancêtre du gin actuel,
- sous forme de « chaï » : dessert à base de baies écrasées, de crème ou de lait chaud (souvent de chèvre).

• Médicinales

C'est sans doute l'un des plus vieux remèdes employés en prévision des épidémies.

Ses propriétés thérapeutiques sont connues depuis fort longtemps (des restes de genièvre ont été trouvés sur les sites préhistoriques). Les baies renferment des substances puissantes telles que tanin, acides organiques et un constituant amer : la junipérine, encore employée de nos jours.

Sur les conseils du « Garisseire » (guérisseur) les recettes étaient multiples :



- infusion : en cas de goutte, rhumatismes, bronchite, rhume, maladie de peau,
- fumigations, frictions avec des baies concassées avec du gros sel ou du vinaigre, massages à l'huile aromatique, compresses...

Il était d'usage d'effectuer une fois par an une cure de baies crues (croquez 4 baies le 1^{er} jour, augmentez d'une par jour jusqu'à 15, puis diminuez jusqu'à 0).



On brûlait des baies dans les hôpitaux pour empêcher la propagation des maladies et l'on faisait des fumigations dans les salles de classe l'hiver.

Lors de la peste de 1720, il a servi de désinfectant (on faisait une purée de baies mélangée à de l'eau-de-vie).

Au XVII^e siècle, une concoction destinée à purifier le sang était fabriquée à base de grains de genièvre. De nos jours on oublie souvent que les simples étaient les seuls remèdes dont on disposait.

Le plus souvent, c'était les femmes paysannes, qui, lors de leur dur labeur, cueillaient ces plantes guérisseuses, précieux butin dissimulé dans les replis secrets de leurs jupes amples ou de leurs tabliers, dans l'attente de pouvoir les déposer dans un lieu aéré, pour le séchage. Elles étaient ensuite conservées dans des bocaux afin d'être utilisées

tout au long de l'année.

• Parfums et cosmétiques

Toujours par distillation à la vapeur des baies de genièvre mûres, l'on obtient l'essence de genièvre François à la senteur verte, herbacée, très prisée jadis pour masquer les odeurs corporelles. Elle a aussi la réputation d'être aphrodisiaque et d'aider à combattre les soucis. Cette substance est encore utilisée par nos grands parfumeurs surtout pour des notes masculines (XS de Paco Rabanne, CORRIBAN de Guerlain, EAU d'Hermès, ô de Lancôme, EAU FRAÎCHE de Dior).

• Artisanat, Ébénisterie

Son bois dur, saturé en résine, imputrescible, servait à confectionner toutes sortes de petits objets : sculptures, amulettes, clavettes,

perles, mais aussi cannes, seaux, pieux, manches d'outils, tuteurs et palissades, plafonds et planchers.

Il a servi d'antimites dans les armoires et à la fabrication de charbon de bois

Pour nettoyer et désinfecter l'intérieur des tonneaux, il n'existait pas de meilleur procédé que l'infusion de branches.

• Teinturerie

Les jeunes pousses et les baies mûres produisent par décoction des couleurs jaune-vert et brun-noisette très solides au lavage et à la lumière.

• Magie, rituels, croyances populaires

Arbre sacré au Moyen Age, le genévrier était souvent planté tout près des portes des maisons et des étables pour se protéger des insectes, des reptiles, il était aussi supposé repousser maladies et « mauvais esprits ».

Selon la croyance, il aurait été béni par la Vierge Marie pour avoir abrité sa fuite en Égypte avec l'enfant Jésus, poursuivie par les soldats d'Hérode.

Il était coutume en Provence, en guise d'encens, de brûler des brindilles et des baies dans les maisons et les étables, le matin du Jour de l'An, en récitant des prières pour se protéger tout au long de l'année.

À l'automne sous des branches basses au pied du genévrier et du cade, se cache souvent un champignon populaire comestible, irrégulier et de couleur blanchâtre, c'est l'hydne commun, mieux connu sous le nom de pied de mouton.

Et dans la terre, hélas plus rarement, par le fruit du hasard, l'or noir de nos collines, les fameuses truffes...■

AGENDA

4 avril	Fusion Verdon (Annulé COVID)	CNEV
5 avril	Chasse aux œufs (Annulé COVID)	Comité des fêtes
18 avril	Brocante	TCAP
1^{er} mai	Repas de fin d'année du Cercle	Comité des fêtes
8-9 mai	Régate Voile Inter ligue «VOILE VERDON»	CNEV
15-16 mai	Régate Voile inter ligue Mini ji (Valides et coureurs en situation de handicap)	CNEV
16 mai	Brocante	TCAP
22-23 mai	Nage avec palmes	CNEV
<i>Dates à confirmer</i>	Célébrations, repas, tombola	Sapeurs-Pompiers
<i>Dates à confirmer</i>	4 Concours de pétanques	La boule Esparronnaise
5-6 juin	1 ^{ère} Édition de La Fête du Lac	CNEV / TCAP
19 juin	Fête des voisins (apéritif, repas et guinguette le soir) et Concours de pétanque	Comité des fêtes La boule Esparronnaise
26-27 juin	Régate voile « Championnat de Méditerranée 44 ^e édition »	CNEV
<i>Dates à confirmer</i>	4 Concours de pétanques 1 Repas des membres de l'association	La boule Esparronnaise
<i>Date à confirmer</i>	Fête des terrasses	Commune
18 juillet	Brocante	TCAP
22 juillet	Fête de la Sainte-Madeleine Repas et Musique	APE
24 juillet	Bal de la Sainte-Madeleine	Comité des fêtes
25 juillet	Concours de pétanques en Nocturne de la sainte-Madeleine	La boule Esparronnaise
29 juillet	Inauguration « Pôle Expo » (29 juillet au 16 août)	TCAP
<i>Dates à confirmer</i>	4 Concours de pétanques 1 Repas des membres de l'association	La boule Esparronnaise
7 août	Jeux pour enfants	Comité des fêtes
14 août	Bal des Pompiers	Comité des fêtes Sapeurs-Pompiers
22 août	Brocante itinérante	TCAP
août	Brocante itinérante	TCAP
<i>Dates à confirmer</i>	4 Concours de pétanques 1 Repas des membres de l'association	La boule Esparronnaise
11 sept.	Chasse au trésor	Comité des fêtes
18 sept.	Journée du Patrimoine avec visites château, église, Vière Randoland	APE Comité des fêtes
	Marché Artisans et spectacle de fauconnerie	TCAP
25 sept.	1 ^{ère} édition Brocante Nautique	CNEV
24 oct.	Fête de la courge	TCAP

ACTES ÉTAT CIVIL

Décès :

- Mme Suzanne HUSSON M. Pierre NEGRE
décédée le 3/12/20 décédé le 28/03/021
- M. Primo SUAREZ
décédé le 7/12/20
- Mme Anne-Marie SCHULZ M. et Mme Marc LASSERRE
décédée le 13/02/2021

Les nouveaux arrivants :

- Mme Angèle ESPOSITO
- M. et Mme Marc LASSERRE

Mariage :

- Florence ARENE et Yves LEDENTEC
le 31/12/20
- Mélanie BLONDE et Anthony PETELOU
le 03/04/21

NUMÉROS UTILES

POMPIERS. Tel : 18 ou 112

GENDARMES Tel : 17

SAMU Tel : 15

MAIRIE Tel : 04.92.77.12.23

ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h

Mail : mairie@esparrondeverdon.fr

Site WEB : www.esparrondeverdon.info

Facebook : Esparrondeverdon

CCAS. Tel : 04.92.77.12.23

LA POSTE

Horaires : Ouverte du lundi au vendredi 9h15 à 12h

OFFICE DU TOURISME. Tel : 04.92.78.01.08

Mail : greouxlesbains@tourisme-dlva.fr

MÉDIATHÈQUE

Salle polyvalente, petite salle au fond du couloir

Horaires : Le samedi de 16h à 18h

MARCHÉ

Tous les mardis et vendredis matin. Place des commerces

DLVA / EAU ET ASSAINISSEMENT. . . Tel : 04.92.78.41.33

Email : regieeau@dlva.fr

DÉCHETTERIE Tel : 04 92 70 34 00

www.dlva.fr

Quinson : du lundi au samedi : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h30.

Fermée les dimanches et jours fériés.

Gréoux-les-Bains : du lundi au samedi : 9h à 12h et 13h30 à

18h30, le dimanche de 9h à 12h.

MENTIONS LÉGALES

Direction de publication : M. le Maire

Responsable de la rédaction : Laurent Guiou

Rédaction et fabrication : Dominique Gense, Laurent Guiou, Philippe Lecq, Bertrand Lohse, Christiane Mathiou, Alain Pétri, Nathalie Vola

Credits Photos : Nathalie Vola / Esparron passion 04

Impression : Imprimerie de Haute-Provence

Date de parution : avril 2021 - Numéro 3

Avec l'aimable participation des agents de la commune, des responsables des associations et des élus d'Esparron-de-Verdon et Albiosc.



Florence, Yves et leur fille



Mélanie et Anthony